

Communauté de Communes
DES COTEAUX ARRATS GIMONE

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 03/01/2017

Date de séance : 10/01/2017

Date d'affichage : 17/01/2017

Nombre de conseillers			
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération	Absents
58	40	5	13

L'an deux mille dix-sept, le mardi 10 janvier le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Gimont, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Christophe MEAU, Michel ANGELE, Françoise DASTUGUE, Jacques SERIN, Sergine AGEORGES, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Jean CERDA, Jean Claude DUFFAUT, Régis DARIES, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL, Georges DE LORENZI, Pierre MUN, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnauld WADEL, Bruno BODART, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, André MARQUISSEAU, Pierre TRUILLE BAURENS, Guy de GALARD, Jean Pierre SALERS, Francis DUMONT, Paul BURGAN, André LAFFONT, Séverine CARCHON, Éric TRUFFI, Fabrice POURCET, Claude SOLLES VIDOU (suppléant de Bernard MONLIBOS).

Le quorum est atteint

Etaient absents : Philippe DUDEZ, Catherine HEURTEUX, Stéphanie CORNEILLE, André PICCIN, Alain de SCORRAILLE, Daniel ZAÏNA, Christophe LABBE, Sandrine DEDIEU, Eric ANGELE, Pierre AIROLDI

Etaient absents excusés : Daniel DANFLOUS, Chantal CASASOLA, Véronique CASTEX

Etaient absents excusés avec procuration :

Claire BRIAT a donné procuration à Régis DARIES.

Alain CARRIERE a donné procuration à Jean Pierre SALERS.

Eric BALDUCCI a donné procuration à Francis DUMONT

Sylvie VARIN a donné procuration à Jean Claude DUFFAUT.

Joël BERNADOT a donné procuration à André MARQUISSEAU.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu du conseil communautaire.
Aucune observation.

Un secrétaire de séance est nommé : Evelyne BURGAN DELMAS.

Objet n° 1 : Perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en lieu et place des SICTOMS

Les statuts de la 3CAG ont été approuvés par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2016.

La communauté exerce donc, au 1^{er} janvier 2017, la compétence Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, conformément aux dispositions de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) du 7 août 2015.

Par arrêtés en date du 28/12/2016, le Préfet a également entériné la modification des périmètres des SICTOM Est et Sud Est. Ainsi la 3CAG se substitue-t-elle à ses communes membres au sein des SICTOM en application des dispositions des articles L.5214-21 du CGCT.

Conformément aux dispositions de l'article 1379-0 CGI, la Communauté peut percevoir en lieu et place du SICTOM EST et du SICTOM SUD EST, la TEOM, qui aura un effort levier pour le CIF, non évalué.

Les SICTOM adresseront un appel à cotisation à la communauté pour le financement du service qu'ils réalisent sur les communes de notre secteur.

Conformément aux dispositions prises au sein des deux SICTOMS, il est décidé que la représentation demeure inchangée.

Aussi, les communes sont-elles invitées à adresser sans tarder la liste des représentants de leur commune aux SICTOMS, afin que cette liste soit validée par la Communauté pour représenter la Communauté aux comités syndicaux :

Pour le SICTOM EST : 2 délégués titulaires par commune

Pour le SICTOM SUD EST : 30 titulaires et 30 suppléants soit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune.

Vote à l'unanimité.

Débats :

Francis CHABROL précise qu'il n'y a pas que des conseillers municipaux qui siègent mais également des représentants de la société civile.

Pierre DUFFAUT : Il faut veiller à ce que la 3CAG puisse être à même de rassembler ses membres. Qui connaît mieux son village qu'un élu de proximité.

Une fois que les communes auront désigné les membres de leur conseil municipal siégeant aux SICTOM, la 3CAG délibèrera sur la composition.

Jean Claude BADCY soulève le problème de quorum lors des réunions du comité syndical.

Pierre DUFFAUT évoque la réflexion à mener autour de l'entretien des aires des containers. A ce jour, ce sont les communes qui en assurent l'entretien. Or dès l'instant où ces dernières sont dessaisies de cette compétence de par le transfert obligatoire à la communauté de communes, il paraît normal que la compétence soit exercée en totalité par les SICTOM.

Une réflexion est menée autour des containers enterrés.

Concernant la représentativité, au lieu de centraliser toutes les désignations autour des conseillers communautaires, il est important d'avoir des conseils municipaux actifs.

Objet n°2 – Modification des attributions de compensation suite au transfert de charges.

Par délibération en date du 13/12/2016, la 3CAG a entériné le transfert de voirie pour les communes de Gimont et Saint Martin Gimois.

Vu le transfert de compétence acté par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2016 qui renforce les compétences de la 3CAG,

Vu le rapport de la CLECT en date du 10/10/2017 qui modifie le tableau des Attributions de Compensation,

Le conseil communautaire doit statuer sur le montant des attributions de compensation modifiées pour les Communes de Gimont et Saint Martin Gimois, qui pour être validé doit requérir la majorité des deux tiers (39 voix pour) et les conseils municipaux des communes membres. **Cet aspect vous sera confirmé ultérieurement par mail.**

Vote à l'unanimité

Projection du tableau – ci-joint

Questions diverses :

Calendrier des prochaines réunions :

Réunion de travail budgétaire : 28/02/2017 à 18h30 – 3CAG – l'OT interviendra en entame de réunion pour présenter le bilan 2016 et les orientations 2017.

Commission Finances : 14/02/2017 à 18h30 – 3CAG

Commission Economie : 21/02/2017 à 18h30 – Lieu à définir par le Vice-président

Commission Social : 7/03/2017 à 18h30 – Lieu à définir par le Vice-président

Commission Tourisme : 14/03/2017 à 18h30 – Lieu à définir par le Vice-président

Commission Voirie : sera programmée après le vote du budget.

Conseil Communautaire : 28/03/2017 à 18h30 – LAHAS

Une réunion avec la Gendarmerie sera organisée à l'attention des Maires dont le thème est : Lutte contre les cambriolages. Il sera proposé le lundi 20/02/2017 à 18h30 à la 3CAG à la Gendarmerie. En attente de confirmation, un mail sera envoyé en mairie.

Marchés publics :

- ELAGAGE :

Gérard ARIES : le marché a été attribué à l'entreprise JUIHER à FOIX. Les travaux débuteront le 7 février à Gaujan pour une durée de 6 semaines. 20.500km de voirie sont concernés. Utilisation de nacelles et tronçonneuses.

Un lieu de dépôt sur chaque commune sera à définir. Si une commune ne souhaite pas avoir de dépôt, voir avec une commune voisine. L'objectif étant qu'il ne reste pas de bois sur les chaussées par sécurité. Le bois stocké sera à disposition de la commune.

Pierre DUFFAUT : le coût de la prestation s'élève à 39 936€ HT pour 20.500km voirie.

Gers Numérique :

Jean Pierre SALERS : L'avancement des travaux a lieu comme prévu. Achèvement de la montée en débit des sous-répartiteurs d'ici avril 2017. Equipement de tous les poteaux en wifi. Les zones non couvertes par la FttH (fibre jusqu'à l'abonné) et le wifi le seront par le satellite. (Environ 2%). *Internet par le satellite ne devrait concerner qu'une centaine de foyers au maximum sur le territoire de la 3CAG. (Précisions apportées par Jean Pierre SALERS par mail du 18/01/2017).*

Pierre DUFFAUT s'interroge sur l'embranchement de la fibre optique.

Jean Pierre SALERS : Tous les réseaux sont enfouis (gaine libre). Le prix moyen en zone urbaine d'une prise s'élève à 500€.

Pour information, à Saramon : seulement 10m de gaine.

Pierre DUFFAUT relève l'importance de rencontrer le prestataire chargé de réaliser tous ces travaux.

Jean Pierre SALERS : Ozone et Alsatis pour le wifi (1 000 abonnés début décembre / 1 500 à venir) Orange / Free pour la Montée en débit des sous-répartiteurs.

Il précise que les abonnés qui disposent d'une box ancienne génération sont bloqués à 2Mbits.

Jean Luc BOAS : Ils peuvent remettre à jour leur abonnement en appelant leur opérateur.

Débats autour du cas de Giscaro : commune mal desservie par le wifi.

Jean Luc BOAS : L'idée initiale : créer un sous-répartiteur depuis Maurens ou Monféran-Savès pour pouvoir repêcher Giscaro.

Jean Pierre SALERS : En effet, ces points font l'objet d'une réflexion : soit investissement en sous-répartiteur soit en Wifi.

L'appel à cotisation pour l'année 2017 devrait être à -5% car le syndicat commence à percevoir des recettes.

France MOBILE :

Pierre DUFFAUT informe l'assemblée qu'un courrier de la Préfecture a été envoyé en mairie en date du 23/12/2016 invitant les Maires à signaler tout problème lié à la téléphonie mobile ou internet sur leur commune.

Le prochain conseil communautaire aura lieu à LAHAS.

Séance levée à 19h30

CR approuvé par le secrétaire de séance Evelyne BURGAN DELMAS et le Président.